



Conseil syndical du 14 février 2025
à 9h00
en mairie de SAINT JOSEPH

PROCES VERBAL

Monsieur le président fait l'appel.

Présents : Martial Fauchet, Fabrice Ducret, Claude Chirat, Jean-Georges Laurent, Sylvie Bonjour, Sébastien Meiller, Jean-Louis Chouvellon

Pouvoirs :

Andrée Gillier donne pouvoir à Jean-Louis Chouvellon

Julien Frecon donne pouvoir à Fabrice Ducret

Excusée :

Marie-Josèphe Bonnand est excusée

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sylvie Bonjour.

Une discussion sur les dépenses de chauffage du club house s'entame.

On se pose la question de la consommation en eau, électricité, chauffage... du tournoi de football.

Faire des relevés mensuels du compteur d'eau du club house. (Cf Service Technique SMLP)

Faire un relevé d'eau avant et après le tournoi 2025.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 15 octobre 2024

Rapporteur : Monsieur le président

Rappel : Conformément à l'ordonnance 17⁰2021-1310 et au décret '7⁰2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal est rédigé par le secrétaire nommé par le conseil municipal et arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le secrétaire.

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 15 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **par 8 voix pour et une abstention de Sébastien Meiller,**

- Décide d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du 15 octobre 2024.

Finances :

Question n°2 : Débat d'orientation budgétaire

Budget unique n ° 84300 : SIVU Le Rieu

Rapporteur : Monsieur le président, Martial Fauchet,

La loi d'administration territoriale de la République du 2 février 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. Plus récemment l'article 107 de la loi sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L5111-36 du code général des collectivités territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Monsieur le président présente les tableaux page 6.

Tous les résultats pourront être intégrés au projet de budget du SIVU Le Rieu.

Le président présente le projet de budget 2025

Fabrice Ducret demande à ce que lors de la prochaine réunion du football, la consommation d'eau soit évoquée.

Le président est tout à fait d'accord avec cela.

Jean-Louis Chouvellon demande une augmentation de 30% du 60612 soit 8 000 au lieu de 6 000.

Le président : Le temps passé pour le tournoi de football est très élevé, il faudra veiller à respecter les engagements pris avec le Club de football.

Monsieur le président présente le tableau « Coût des heures projetées pour les agents de Saint Martin la Plaine au profit du Sivu Le Rieu.

Jean-Louis Chouvellon et Fabrice Ducret demandent à ce que les ST de SMLP tiennent le planning à jour.

Le président précise que le planning est joint au ROB présenté en séance et qu'il reste à définir le nombre d'heures pour le tournoi de football.

Pour les recettes de fonctionnement, il reste à définir la fiscalité additionnelle.

Le président présente maintenant les dépenses d'investissement.

Pour les emprunts, le remboursement en capital augmente et les intérêts diminuent.

Le président présente les recettes d'investissement.

Il faut discuter de l'affectation du résultat.

Il est fait un point sur les emprunts.

Les emprunts se terminent en 2037.

Suite au règlement européen, REACH, le président demande si on continue à faire jouer les enfants sur un terrain potentiellement « cancérigène » en attendant des conclusions scientifiques officielles.

Pourquoi ne pas revenir à l'herbe ? Attend-t-on 2030 ?

Si nous devons changer, quand allons-nous changer, en 2030 ? Il restera en 2030, 205 253,00 euros d'emprunt. Devons-nous changer les billes ou renouveler le terrain dans son intégralité ?

Si un collectif de parents vient consulter le président, que répond-on ?

Il est urgent de se pencher sur le sujet.

Fabrice Ducret pense que revenir au naturel est intéressant.

Sylvie Bonjour : Cela nécessitera un gros investissement pour être conforme aux demandes de la FFF.

Fabrice Ducret : Il serait intéressant de commencer une réflexion.

Le président : Dans les années 2030/2035 il va falloir se questionner sur le paiement de l'investissement. Allons-nous tripler la fiscalité ?

Il aurait fallu emprunter sur la durée de vie du terrain de football.

Fabrice Ducret souhaite évoquer la rénovation des tribunes. Le SDIS a été interrogé.

Le président : Il faudrait pouvoir obtenir un rapport officiel de l'état des tribunes.

Fabrice Ducret : Les fissures sont superficielles et non structurelles. Il faudrait également changer les sièges. On repart sur un système de résine.

Le président est favorable à ces travaux. Il faudrait également modifier les panneaux publicitaires.

Fabrice Ducret souhaite avoir une vue avant que le foot prenne des décisions.

Tous les élus présents sont d'accord pour rénover les tribunes.

Fabrice Ducret évoque la sécurité sur la sortie et l'entrée au site. Il souhaite rendre l'accès principal du foot par les deux portillons situés sur le haut du stade dont un sera créé prochainement.

Le président trouve que c'est une excellente idée.

Il faudra évoquer lors d'une prochaine réunion, hors réunion tournoi de football, avec le club de football les sujets de consommations : Eau, électricité, accès aux installations.

Fabrice Ducret : Il faudrait également étudier une convention pour permettre à d'autres associations, personnes privées d'utiliser le club house et afin de percevoir des recettes.

Le président indique également qu'à ce jour les services techniques de Saint Martin la Plaine n'ont pas toutes les clés.

Le président : Il faut évoquer l'affectation du résultat et donc la fiscalité qui sera demandée aux habitants. Il faut prendre en compte que pour 2025, le résultat du Pôle Technique augmente « fictivement et ponctuellement » le résultat, il s'agit d'un résultat exceptionnel qui ne doit pas affecter le montant de fiscalité demandé aux habitants.

Il y a toujours un déficit de 90 000 euros dont emprunt et charges de fonctionnement.

Il s'agit de reconduire la fiscalité des années précédentes avec l'intention de stabiliser la fiscalité.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **à l'unanimité**,

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire

Questions diverses :

- Partage des frais concernant le siège du foot qui se trouve dans La Faravelle
- Date des prochains conseils syndicaux : 26 mars 2025 – 9 heures – Saint Martin la Plaine
Ordre du jour : Convention chauffage – Budget

Le président,
Martial FAUCHET



La secrétaire de séance
Sylvie BONJOUR



